

- Le 11 janvier, M. Rabinovich informait le consul canadien que le directeur de VENIRA maintenait son opposition pour des raisons de sécurité et qu'il amorcerait une grève de la faim le 14 janvier.
- Le 11 janvier, l'ambassadeur du Canada a la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se déroulait à Vienne, a fait une démarche précise auprès de la délégation soviétique concernant l'affaire Rabinovich.
- Le 13 janvier, l'ambassadeur Bauer a de nouveau parlé de l'affaire à un membre de la délégation soviétique à Vienne.
- Le 16 janvier, le chargé d'affaires canadien à Moscou a téléphoné au ministère des Affaires étrangères à ce sujet. On lui a répondu que la décision serait réexaminée par un Groupe d'experts sur la sécurité sans toutefois lui donner de garanties quant aux résultats éventuels.
- Le 17 janvier, le chargé d'affaires canadien s'est entretenu avec la Direction des questions humanitaires et droits de la personne du ministère des Affaires étrangères. On lui a répondu que l'affaire ferait l'objet d'une révision et qu'une réponse serait fournie dans quelques semaines.
- Le 17 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a téléphoné à la famille Wilson à Winnipeg.
- Le 19 janvier, le SEAE a remis une note personnelle au ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Shevardnadze, demandant une révision du dossier.
- Le 23 janvier, le directeur général, Relations avec l'URSS et l'Europe de l'Est, M. McLaine, a rencontré le gréviste de la faim, Alla Wolfson, et des groupes de partisans à Ottawa.
- Le 23 janvier, M. McLaine rencontrait le ministre-conseiller Makarov de l'ambassade soviétique pour insister sur une révision du dossier.
- Le 25 janvier, le ministre d'État (Céréales et Oléagineux), Charles Mayer, a soulevé la question durant une visite à Leningrad.
- Le 27 janvier, le Consul canadien a reçu du ministère soviétique des Affaires étrangères une décision négative.